



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musée national des arts et traditions populaires

Question écrite n° 120330

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation du Musée national des arts et traditions populaires. En effet, il semblerait que cet établissement culturel, créé en 1937, puisse faire l'objet d'une fermeture définitive. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quel va être le sort de ce musée.

Texte de la réponse

Transformé en musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée par le décret n° 2005-698 du 22 juin 2005, cet établissement a fermé ses portes au public le 5 septembre 2005 pour organiser son transfert à Marseille. Loin d'être une dispersion, cette réinstallation permettra au contraire à des collections uniques au monde de trouver, en un nouveau lieu porteur d'un projet plus ambitieux encore que celui qui fut à l'origine de la création du musée des arts et traditions populaires, un cadre propre à assurer la valorisation qu'elles méritent. Conçu par Georges-Henri Rivière, le Musée national des arts et traditions populaires a représenté pendant de nombreuses années une référence internationale dans le domaine des musées de société. Mais sa muséographie et son programme scientifique lui-même s'étaient progressivement révélés inadaptés, du fait notamment des limites nationales imparties au propos du musée. Or, les questions essentielles à l'ordre du jour dans notre société ne peuvent trouver leur représentation dans le strict cadre historique national. C'est pourquoi le ministère de la culture et de la communication a souhaité qu'un nouveau pôle patrimonial et intellectuel puisse voir le jour, bâti sur les fondations culturelles du Musée national des arts et traditions populaires, pour analyser et mettre en lumière l'histoire des cultures du monde européen et méditerranéen dont la communauté d'inspiration et de destin impose aux citoyens des nations qui le composent une connaissance approfondie ainsi qu'un dialogue permanent. C'est dans ce cadre qu'est prévue la documentation informatisée de l'ensemble des collections, de l'ordre d'un million d'objets. Le nouveau projet, conçu depuis 2000 par l'équipe scientifique du musée, s'appuie sur un conseil scientifique qui comprend 60 membres, venant de 30 États européens et méditerranéens, associant chercheurs, enseignants et administrateurs de musées, universités ou institutions culturelles de l'ensemble de l'Europe, sous la présidence de M. Joaquim Pais de Brito, directeur du Musée national d'ethnologie du Portugal. Il s'agit de créer un musée de synthèse consacré, non pas à une présentation juxtaposée des différentes cultures présentes dans l'aire géographique concernée, mais à la comparaison des traits représentatifs de ces cultures pour mieux en faire percevoir l'unité et la diversité. Son objectif est de donner à chacun, en fonction de sa propre quête, de nouveaux repères pour approfondir ses interprétations du présent et mieux fonder son engagement citoyen. Le 4 juillet 2006 une convention multi-partenaire pour l'implantation et la construction du MuCEM a été signée à Marseille par le ministre de la culture et de la communication représentant l'État, avec la ville de Marseille, le département des Bouches-du-Rhône et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Cette convention, d'un montant de 146,3 MEUR, porte sur la restauration et l'aménagement muséographique du fort Saint-Jean et la construction sur un projet de Rudy Ricciotti, grand prix national d'architecture, d'un nouveau bâtiment muséal de 14 000 mètres carrés qui devrait être livré en 2012. Les trois collectivités territoriales partenaires ont apporté à parité une contribution totale de 45,39 MEUR et l'État

s'est engagé sur plus de 100 MEUR, avec à sa charge complète la restauration du fort Saint-Jean, la construction d'un nouveau bâtiment pour le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) et le chantier des collections. Le centre de conservation des collections du MuCEM, conçu par l'architecte Corinne Vezzoni, regroupera sur le site de la Belle de Mai à Marseille les anciennes collections des ATP et celles abondées par le musée de l'Homme. Il sera financé et construit dans le cadre d'une procédure de partenariat public-privé, le choix du partenaire privé par l'État étant susceptible d'intervenir fin 2007 pour une mise en service en 2010. Enfin, une nouvelle opération de préfiguration vient de s'achever avec l'inauguration et l'ouverture au public d'un nouvel espace d'exposition situé au sommet du fort qui a été dénommé « Espace Georges-Henri Rivière », en hommage au fondateur du Musée national des arts et traditions populaires. Loin de perdre leur importance, les collections et les missions de l'ancien musée des Arts et Traditions populaires sont renforcées et élargies au bénéfice du public, des chercheurs et de toutes les associations attachées à l'étude et à la mise en valeur du patrimoine populaire.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120330

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2556

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4461